

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 09392

Numéro SIREN : 572 093 920

Nom ou dénomination : AXA

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt 76874

AXA

Société Anonyme au capital de 5 198 732 365,74 euros
Siège social : 25, avenue Matignon - 75008 Paris
572 093 920 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 AVRIL 2024**

Le 23 avril 2024 à 17 heures 40, le Conseil d'Administration (ou le « Conseil ») d'AXA (ou la « Société ») s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, à la Salle Pleyel (Salle Chopin), 252, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Thomas Buberl, Directeur Général,
Martine Bièvre, Helen Browne, Bettina Cramm, Clotilde Delbos, Rachel Duan, Isabel Hudson, Angelien Kemna et Marie-France Tschudin et Guillaume Faury, Ramon Fernandez, Antoine Gosset-Grainville, Gérald Harlin et Ramon de Oliveira, administrateurs.

Assiste à la séance via visioconférence :

Rachel Picard, administratrice.

Assistent également à la séance :

George Stansfield, Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général du Groupe,
Frédéric de Courtois, Directeur Général Adjoint du Groupe, Finance, Opérations, Stratégie, Risques et Souscription, et
Sophie de Chanaud, Secrétaire du Conseil d'Administration.

(...)

Sophie de Chanaud, Secrétaire du Conseil d'Administration, est présente, et le Conseil lui confère tous pouvoirs à effet de délivrer tous extraits des procès-verbaux des séances du Conseil.

Avant de se prononcer sur le renouvellement du mandat d'Antoine Gosset-Grainville en qualité de Président du Conseil d'Administration, dont le mandat d'administrateur a expiré à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 avril 2024 et a été renouvelé lors de cette même Assemblée, les administrateurs ont désigné, conformément à l'article 14.4 des statuts d'AXA, Guillaume Faury, Président du Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable, Président de séance.

Guillaume Faury constate que la moitié au moins des membres assistent au Conseil, celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

1. GOUVERNANCE

Le Conseil prend tout d'abord acte de la décision de l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour : (a) de renouveler pour 4 ans les mandats d'administrateur d'Antoine Gosset-Grainville, Clotilde Delbos et Isabel Hudson, (b) de renouveler pour 3 ans les mandats d'administratrice d'Angelien Kemna et Marie-France Tschudin, et (c) de nommer Helen Browne, en tant qu'administratrice, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA, pour 4 ans.

Guillaume Faury indique que le mandat d'administrateur de M. André François-Poncet est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale tenue ce jour et n'a pas été renouvelé.

(...)

.....
Extrait certifié conforme,
Sophie de Chanaud
Secrétaire du Conseil d'Administration

AXA
Société Anonyme au capital de 5 198 732 365,74 euros
Siège social : 25, avenue Matignon - 75008 Paris
572 093 920 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois avril à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les actionnaires d'AXA se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) à la Salle Pleyel – 252 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis inséré le 20 mars 2024 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°35 et dans le journal d'annonces légales « Les Affiches Parisiennes », ainsi que par courriers adressés du 2 au 8 avril 2024 aux actionnaires inscrits au nominatif.

Observation est faite que l'avis préalable prévu à l'article R.225-73 du Code de commerce a été publié au BALO n° 24 du 23 février 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. A cette feuille de présence sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote à distance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine Gosset-Grainville, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Monsieur le Président appelle auprès de lui comme scrutateurs les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, possédant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, à savoir :

- la société AXA Assurances IARD Mutuelle, représentée par M. Philippe Guérand, et
- la société AXA Assurances Vie Mutuelle, représentée par M. Olivier Riché.

Le Bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric de Courtois.

Monsieur le Président indique que les Commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et ERNST & YOUNG Audit ont été convoqués conformément à la loi par lettre recommandée.

Est en outre constatée la présence de :

- Madame Bénédicte Vignon, représentant PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Olivier Durand, représentant ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur le Président indique ensuite que sur la base des chiffres provisoires à l'ouverture de l'Assemblée, le quorum requis tant pour les assemblées ordinaires que pour les assemblées extraordinaires est largement atteint et que la présente Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1) L'Avis de Réunion de l'Assemblée publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 23 février 2024.
L'Avis de Convocation de l'Assemblée publié au BALO ainsi que dans un journal d'annonces légales « Les Affiches Parisiennes » le 20 mars 2024.
- 2) Un exemplaire de la Brochure de Convocation adressée aux actionnaires (y compris l'addendum).
- 3) Les copies et les avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux comptes.
- 4) La feuille de présence signée par les actionnaires présents.
- 5) Le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication de l'avis préalable.
- 6) Les pouvoirs des actionnaires.
- 7) Les formulaires de vote par correspondance.
- 8) Le Document d'Enregistrement Universel 2023 qui inclut notamment les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- 9) Les rapports des Commissaires aux comptes.
- 10) Le montant global certifié des rémunérations les plus élevés.
- 11) Un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi et/ou envoyés aux actionnaires, selon le cas.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Mixte se réunit pour se prononcer sur **27 résolutions à caractère ordinaire** dont 5 résolutions non agréées par le Conseil d'Administration et **3 résolutions à caractère extraordinaire**.

L'Assemblée Générale est donc appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Ordinaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions

Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

(..)

17. Nomination du cabinet KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

18. Non-renouvellement et non-remplacement de Monsieur Patrice Morot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

(...)

25. Pouvoirs pour les formalités

(...)

Après lecture par Monsieur Frédéric de Courtois d'un résumé des résolutions figurant à l'ordre du jour, celles-ci sont successivement mises aux voix.

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Ordinaire

(...)

Dix-septième résolution

Nomination de KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de six exercices. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2030 sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est **adoptée** par : 1 946 933 877 voix pour
 16 318 949 voix contre
 1 162 701 abstentions.

Dix-huitième résolution

Non-renouvellement et non-remplacement de Monsieur Patrice Morot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Patrice Morot, décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Patrice Morot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est **adoptée** par : 1 948 531 933 voix pour
 14 400 166 voix contre
 1 481 476 abstentions.

(...)

Vingt-cinquième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est **adoptée** par : 1 962 886 904 voix pour
 189 917 voix contre
 1 324 789 abstentions.

.....
Extrait certifié conforme,
Frédéric de Courtois
Secrétaire de l'Assemblée

